



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 4 avril 2025

N° 2025-173

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	<b>Conseil du 4 avril 2025</b>	<b>Délibération</b>
	<b>ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité</b> <b>Direction Stratégie et MOA du Patrimoine Naturel</b> <b>ADG PVB</b>	<b>N° 2025-173</b>

---

**Association Ecosite du Bourgailh - Projet de nature en ville - Aménagement d'un coin de nature - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Présentation de l'association Ecosite du Bourgailh**

L'association Ecosite du Bourgailh, créée le 1er janvier 2023, est basée à Pessac. Elle est une structure d'éducation à l'environnement et de protection de la nature. Sa vocation est de faire vivre la nature au plus grand nombre et participer à sa préservation. Elle poursuit ces objectifs lors d'activités pédagogiques, d'expertises et d'études écologiques et dans le cadre de formations professionnelles.

**Projet proposé**

Le collège dispose d'un petit espace laissé en friche, envahi de végétation (Renouée du japon), qu'il souhaite réhabiliter en espace de préservation de la biodiversité en ville, l'aménager avec un petit potager de variétés anciennes et locales et en faire un lieu où les collégiens pourraient venir profiter du calme à l'écart de l'activité bouillonnante du reste de l'établissement.

Ce jardin sera également un espace dédié aux sciences de la vie et de la terre en expérimentant par exemple les sciences participatives dans le cadre du programme scolaire.

**Objectifs :**

Créer un espace de préservation de la biodiversité au sein de l'établissement.

Avoir un lieu d'apprentissage en extérieur (stimulation de la créativité, utilisation d'outils - d'observation et de mesure, recherche de solutions à des besoins par des objets techniques) en sciences et dans les autres matières.

Créer un espace pour permettre aux collégiens de profiter d'un cadre naturel et calme.

Créer du lien entre éco délégués, les autres collégiens et les équipes enseignantes.

**Public concerné :**

Les éco délégués, 3 classes de 6ème dans un premier temps soit 84 élèves environ.

**Calendrier :**

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2024/2025.

## **Plan de financement**

Pour l'année 2025, le montant de la subvention pour ce projet sollicité par l'association Ecosite du Bourgailh auprès de Bordeaux Métropole est évalué à **3 000€**.

Pour l'exercice 2025, le budget prévisionnel présenté par l'association de l'Ecosite du Bourgailh se définit comme suit :

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2025 (en €)</b>				
<b>DEPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Animations	2 000	Bordeaux métropole	3 000	100
Matériel, végétaux, déplacement	1 000			
<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>	<b>100%</b>

Conformément aux orientations budgétaires de la métropole, il est proposé d'accorder pour ce projet une subvention de **3 000€, soit 100 %** du coût total prévisionnel hors taxes. Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera alors réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

## **Modalités de versement de la subvention**

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par la Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention en une seule fois.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

**VU** les dispositions articles L. 1611-4 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

**VU** la demande formulée par l'association en date du 9 juillet 2024

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent à sensibiliser et éduquer les publics aux pratiques du jardinage et de la préservation de la biodiversité.

**CONSIDERANT** le bénéfice par l'association Ecosite du Bourgailh d'une aide au fonctionnement pour un montant de 28 000€ pour l'année civile 2025 et considérant par conséquent le dépassement du plafond de 23 000€ du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

## **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement de **3 000 €** en faveur de l'association Ecosite du Bourgailh pour l'année 2025 au titre du projet « un coin de nature » développé au collège Cassignol (antenne Labenate)

**Article 2** : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65748, fonction 511

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN, Monsieur RIVIERES

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------